

N°80 du 18 janvier 2018

- 1 RAPPORT BORELLO : DES CONTRATS AIDÉS AUX PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES (PEC)**
- 2 RÉFORME PARLEMENTAIRE : NÉGOCIATIONS EN COURS**
- 3 PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ : LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN LIGNE**
- 4 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : PLUTÔT UN PARCOURS CITOYEN ?**

1 RAPPORT BORELLO : DES CONTRATS AIDÉS AUX PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES (PEC)

C'est quoi ?

« Les contrats aidés sont extrêmement coûteux » et « ne sont pas efficaces dans la lutte contre le chômage » lançait le 9 août la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, avant d'annoncer une baisse drastique des contrats pour 2017, justifiée selon elle par « une sous-budgétisation et une surconsommation » de la majorité précédente. Le budget pour 2017 prévoyait 280 000 nouveaux contrats aidés, dont les deux tiers déjà consommés au premier semestre, en sachant qu'en 2016, 459.000 contrats avaient été signés. A peine dix jours plus tard, le premier Ministre déclarait que « si les emplois aidés avaient été un instrument efficace de lutte durable contre le chômage, ça se serait vu » tandis que le chef de l'Etat, dans une interview au Point, fin août, les qualifiait de « subvention déguisée vers les collectivités locales ou le secteur associatif », voire même « clientéliste ». Cette baisse des contrats aidés et son avenir incertain ont bien évidemment suscité de fortes protestations dans les collectivités locales et les associations. C'est dans ce contexte de crise que Muriel Pénicaud a chargé, début septembre, Jean-Marc Borello, président du groupe SOS d'une mission « visant à mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes, au service du parcours de chacun et en particulier de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail ».

Après trois mois de concertation avec les acteurs de l'insertion, le 16 janvier, Jean-Marc Borello rend son rapport à Muriel Pénicaud, « Donnons-nous les moyens de l'inclusion ». Remplacer les contrats aidés par des « parcours emploi compétences » est la mesure phare du rapport retenue par la ministre. Ce nouveau dispositif reste un emploi subventionné (à hauteur de 50% désormais) mais, selon Muriel Pénicaud, il s'agit « d'une transformation assez radicale des contrats aidés ». Au cœur du dispositif, un triptyque « employer, former et accompagner » qui devient un cadre plus contraignant pour les employeurs qui souhaitent bénéficier des aides liées au contrat. Désormais, « l'employeurabilité » s'impose en lieu et place de « l'employabilité ». Autrement dit, « il ne s'agit pas de sélectionner l'employé mais l'employeur » explique Jean-Marc Borello. Il y aura une sélection plus stricte des employeurs, qui ne pourront plus, d'ailleurs, relever du privé. Associations, collectivités et organismes publics auront des obligations précises : proposer des actions de formation et d'accompagnement, décliner les compétences de l'emploi proposé et formaliser son engagement. Cet engagement de l'employeur se traduira notamment par deux entretiens tripartites employeur - salarié - prescripteur (Pôle emploi généralement) « à la signature du contrat puis 1 à 3 mois avant la fin du contrat » afin de « contrôler le respect des engagements, et d'anticiper la sortie du contrat de travail, dans une logique de parcours ». Pôle emploi devrait être chargé de suivre les PEC afin d'effectuer un bilan des engagements et pourrait refuser la signature d'un deuxième contrat en cas de manquement de l'employeur. La deuxième nouvelle mesure est la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi de 2,3 milliards d'euros pour passer « d'une logique de guichet au préfet entrepreneur d'Etat ». Il pourrait

s'inspirer du fonds d'intervention régional des ARS créé en 2012 pour « regrouper au sein d'une même enveloppe globale des crédits auparavant dispersés ». Les préfets, devenant entrepreneurs d'Etat, pourront « s'adapter aux réalités locales » et « nouer des partenariats avec les collectivités ». On notera également la proposition de lancer une Conférence de l'inclusion économique et sociale. Enfin, le rapport suggère d'amplifier l'expérimentation « Territoires zéro chômeur » avec trente territoires au lieu de dix. Pour rappel, le nombre de contrats concernés reste celui budgété dans le PLF de 2018, soit 200 000 contre 310 000 pour les contrats aidés en 2017.

Le Rapport Borello « Donnons-nous les moyens de l'inclusion » : <http://bit.ly/2D8it62>

Les réactions

- le 17 janvier, l'AMF rappelle que « les communes mettent déjà en œuvre au quotidien des mesures d'accompagnement, d'insertion et de formation à destination des bénéficiaires des contrats aidés et qu'en tant qu'employeurs, les élus devraient être associés aux modalités de mises en œuvre de ce nouveau parcours emploi compétences ». <http://bit.ly/2DicETr>

2 RÉFORME PARLEMENTAIRE : NÉGOCIATIONS EN COURS

C'est quoi ?

Le 20 septembre dernier, le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, lançait sa réforme pour répondre à l'engagement du chef de l'Etat de rendre « plus démocratique, plus efficace et plus moderne » l'institution parlementaire. Une feuille de route et sept groupes de travail étaient présentés ce jour-là. Il s'agit ni plus ni moins de « passer en revue, en cinq ans, l'ensemble des procédures et de l'organisation » du Palais Bourbon : statut des députés, statut des collaborateurs parlementaires, procédure législative, contrôle et évaluation, développement durable, transparence, démocratie numérique et participation citoyenne seront donc « passés » en revue. Après la loi pour la confiance dans la vie politique (voir note de veille n°77), le projet de réforme est une étape supplémentaire dans la modernisation des institutions chère au chef de l'Etat. Au-delà des attendus comme la baisse d'un tiers du nombre de parlementaires, la limitation du cumul des mandats dans le temps ou encore l'introduction d'une dose de proportionnelle, d'autres préconisations devraient enrichir la réforme constitutionnelle prévue pour l'été 2018. Un premier point d'étape a été fait le 13 décembre dernier où les sept groupes de travail pluri-politiques ont présenté les conclusions de leurs premiers travaux. Ce ne sont pas loin de 95 propositions, 450 pages. Parmi les propositions du groupe qui concernent les députés, les demandes du chef de l'Etat ont été entendues. Sur le non-cumul dans le temps au-delà de trois mandats successifs, les députés, les sénateurs, les parlementaires européens mais aussi les élus locaux des collectivités de plus de 10 000 habitants seraient concernés. Ils proposent également de modifier l'article 23 de la Constitution pour « officialiser » l'impossibilité de cumuler des fonctions ministérielles avec la gestion d'un exécutif local. Quant au nombre des parlementaires, ils seraient réduits à 403 députés et 244 sénateurs, soit une baisse de 30% des effectifs. Quant à la dose de proportionnelle voulue par le chef de l'Etat, elle trouverait sa place dans l'article 24 en ajoutant « Les députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage direct, au scrutin majoritaire, proportionnel ou mixte. » Le futur projet de loi contiendrait une même mention pour les sénateurs. Avec l'introduction de la proportionnelle et la réduction du nombre des députés, il sera nécessaire de repenser les circonscriptions électorales. Les députés proposent la mise en place d'un processus transparent et impartial pour le redécoupage. Enfin, ils suggèrent de reconnaître le rôle de représentation du suppléant du député qu'il joue généralement dans la circonscription. On notera une proposition du groupe « Démocratie numérique et nouvelles formes de participation citoyenne » qui est d'inscrire dans la Constitution le principe de la participation citoyenne aux décisions publiques.

C'est finalement, lors de ses vœux à la presse, le 11 janvier, que François de Rugy a précisé ses intentions pour la réforme à venir. Il reprend à son compte les propositions du chef de l'Etat et s'inspire des travaux des députés. Sont ainsi énumérées : l'inscription dans la Constitution de la baisse du nombre des parlementaires et d'une dose de proportionnelle autour de 25%, la limitation à trois mandats dans le temps, l'instauration de la procédure législative accélérée pour tous les textes assortie d'une réforme de la CMP, le renforcement des pouvoirs du Parlement en matière de contrôle et d'évaluation du gouvernement. Des travaux des députés,

il reprend l'inscription dans la Constitution du droit d'accès aux documents publics, mais aussi, de la neutralité du net et du libre accès à internet. Déjà protégé avec la loi Hadopi de 2009, ce droit s'en trouverait renforcé. Il a également annoncé une réforme du droit de pétition. A partir de 10 000 signatures, un débat serait automatiquement organisé en commission parlementaire, tandis qu'avec un million de signatures et le soutien de 10% des parlementaires, il le serait en séance publique. Pour améliorer le processus législatif, il souhaite également proposer le vote de la loi en commission suivie d'une simple ratification en séance publique, comme l'a expérimenté le Sénat depuis 2015. Enfin, il réclame du temps pour que le travail parlementaire soit bien fait en exigeant « un programme législatif prévisionnel » pour éviter de découvrir les projets de lois au dernier moment, une petite révolution en soi... Il reste à convaincre Gérard Larcher, président du Sénat, qui pour le moment, martèle « ses lignes rouges ». Il rappelle ainsi son attachement au département comme circonscription électorale alors qu'il devra nécessairement être modifié avec la réduction du nombre des parlementaires. Il est loin d'être favorable à la limitation des mandats dans le temps. A l'instar de son homologue à l'Assemblée, il a mis en place un groupe de travail au Sénat qui doit lui faire des propositions. Il faudra donc attendre le 24 janvier, cette fois-ci à l'occasion des vœux de Gérard Larcher à la presse, où ce dernier dévoilera les positions du Sénat. D'ici là, les négociations vont bon train. Un ultime rendez-vous à Matignon est prévu juste avant que le président du Sénat présente les propositions à la presse...

Les rapports des groupes de travail : <http://bit.ly/2DhCUhp>

Les vœux du Président de l'Assemblée nationale en date du 11 janvier 2018 : <http://bit.ly/2DIsOzu>

Où on en est ?

- le 24 janvier seront dévoilées les propositions du Sénat lors des vœux à la presse de Gérard Larcher
- la Garde des Sceaux portera le projet de réforme

3 PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ : LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN LIGNE

C'est quoi ?

C'est à l'occasion de la 30^{ème} journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, que le chef de l'Etat, a présenté sa stratégie en matière de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agissait pas de présenter des nouvelles mesures mais, pour le moment, de s'inscrire dans la continuité du Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale lancé sous le gouvernement Ayrault en 2013. Pour cela, il lance une concertation de six mois avec un mot d'ordre : l'enfance et la jeunesse. Il souhaite, en effet, « faire un très gros focus sur la petite enfance et l'enfance ». Pour le chef de l'Etat, il importe désormais d'agir davantage par la prévention et l'égalité des chances, et ce, dès le plus jeune âge. La ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzyn, a rappelé que 8,9 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, soit 14,2 % de la population et qu'un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre, soit 3 millions. Ce chantier de la future « stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes » rassemblera une quarantaine d'acteurs : des associations, des experts et des entreprises. Selon elle, la démarche impulsée par le chef de l'Etat va permettre de « renouveler notre approche de la lutte contre la pauvreté » et « à éviter que les jeunes pauvres ne deviennent les pauvres de demain ». Les travaux, qui impliqueront également quatre ministères (Santé, Travail, Éducation, Égalité Femmes-Hommes), doivent déboucher au printemps sur un plan d'action national. Si le plan d'action reste à construire, les grands axes sont connus : la prévention de la pauvreté (les situations susceptibles de faire basculer dans la pauvreté), du repérage et des actions d'accompagnement des personnes en difficulté, de la lutte contre la grande pauvreté (notamment pour les familles monoparentales, qui concentrent environ le tiers des situations de pauvreté) et du renforcement de la gouvernance. Le 4 décembre, c'est devant les membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté qu'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a choisi de lancer la concertation qui débouchera en avril sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle a tenu à rassurer les associations qui s'inquiétaient d'une vision trop restrictive de la pauvreté exclusivement ciblée sur les enfants et les jeunes. « La stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre a bien pour vocation de couvrir l'ensemble des publics qui sont dans la précarité et l'exclusion » a précisé Agnès Buzyn. Quant au délégué interministériel

à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt, il est chargé de l'organisation de la concertation et en a présenté les enjeux : « La volonté est forte au plus haut niveau de l'État, de se situer clairement du côté de la prévention et de l'investissement social. C'est une évolution importante des politiques publiques de lutte contre la pauvreté qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est un défi qui doit être porté collectivement ». Pour répondre à ce défi, c'est une vraie méthode de concertation décentralisée qui a été choisie car « ce n'est pas uniquement en pensant un plan de manière nationale et ensuite en cherchant à le décliner que nous obtiendrons des résultats » estime-t-il. Il est prévu trois mois de concertation déclinés autour de six groupes de travail et de dix rencontres territoriales (voir note de veille précédente). Les rencontres territorialisées, dont une en outre-mer, seront thématiques avec la présence du ministre concerné. « Il est important que les acteurs de l'action sociale puissent avoir un temps d'échange au plus haut niveau avec les responsables de l'État » indique le délégué interministériel. La réflexion au niveau national et local devra permettre « le recueil des connaissances empiriques des dispositifs des personnes directement concernées ». Une plateforme d'expression plus large sera également disponible en ligne en début janvier.

Dossier de presse du lancement de la concertation : <http://bit.ly/2kQ3wxh>

Où on en est ?

- la consultation citoyenne en ligne a été lancée le 15 janvier et se déroulera jusqu'au 28 février sur <http://bit.ly/2Dujybl>
- elle vient compléter la démarche de concertation lancée début décembre
- elle est ouverte aux « bénévoles et responsables associatifs, professionnels, élus et toutes les personnes intéressées ». Ceux-ci sont « appelés à s'exprimer sur plusieurs questions portant notamment sur les facteurs de précarisation et les orientations en matière de lutte contre la pauvreté ».
- le même jour, le 15 janvier, Agnès Buzyn a annoncé que le plan national de protection de l'enfance et de l'adolescence sera présenté en mai prochain. Il devra s'articuler avec la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes qui, elle, sera dévoilée courant mars à l'issue de la concertation.

4 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : PLUTÔT UN PARCOURS CITOYEN ?

C'est quoi ?

Le 20 octobre dernier, la secrétaire d'État aux armées Geneviève Darrieussecq avait fait un point d'étape sur la promesse d'Emmanuel Macron d'instaurer un « service national de durée courte, obligatoire et universel ». En juillet dernier, le chef de l'État avait lui-même évoqué la création d'une commission chargée de lui faire des propositions. « Depuis, il y a eu des rencontres techniques, des demandes aux administrations de faire un point sur les actions déjà mises en place pour la jeunesse » précisait la secrétaire d'État. Du Service civique à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), « toutes les actions en faveur de la jeunesse » ont donc été passées en revue. C'est finalement une commission de « haut niveau » qui a dû prendre en charge le dossier pour formuler ses préconisations au printemps avec une première expérimentation en 2019. Quant à la mission d'information sur le service national universel créée par les députés, elle sera complémentaire : elle « viendra en complément de cette commission, et contribuera de façon positive à la réflexion menée autour de ce service national ». Geneviève Darrieussecq l'avait rappelé, le service national universel ne sera donc pas militaire. En conséquence, « les armées ne seront pas les seules impliquées dans cette réflexion », le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, voire d'autres ministères, pourraient être parties prenantes. De plus, les « encadrants » du jeune ne seront donc pas seulement les armées et la gendarmerie nationale comme le souhaitait le candidat à la Présidentielle. Il est vrai que depuis l'annonce du projet, de nombreuses questions étaient apparues tant sur le financement que sur les modalités d'accueil pour les 600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année. Ni le budget de l'armée ni ses infrastructures ne pouvaient prendre en charge autant de jeunes. En attendant, aucune ligne budgétaire n'a été programmée dans le PLF 2018 mais « l'enjeu est important : faire en sorte que la jeunesse se rencontre, provoquer un brassage parmi les jeunes, leur parler de la sécurité, de la citoyenneté,

de la Nation, etc », expliquait la secrétaire d'Etat, le 4 octobre dernier, lors de son audition à la commission défense de l'Assemblée.

Où on en est ?

- fin janvier, selon la presse, un rapport de députés LREM, qui prévoit la mise en place d'un parcours citoyen organisé par l'Education nationale, sera remis au gouvernement. Destiné aux élèves de 11 à 16 ans, il commencerait au collège avec une semaine de sensibilisation à la sécurité, aux droits ou encore aux gestes de premiers secours. Il se prolongerait en seconde avec une immersion dans des associations avec l'obtention en fin d'année d'un passeport citoyen. Les élèves seraient « encadrés » par des jeunes en service civique et non des enseignants.

- d'autres pistes de réflexion sont en cours également.

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr
anacej

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.